



LE GROUPE FORMATION DE LA CCI DE GRENOBLE... À VOS CÔTÉS !

Notre démarche nous permet de vous accompagner pas à pas dans la construction et la mise en œuvre de votre projet de formation et de reconversion professionnelle :

1. Analyse de votre projet de formation/reconversion
2. Construction d'un parcours de formation adapté
3. Information sur les dispositifs financiers existants
4. Orientation vers les acteurs/emplois du territoire
5. Mise en œuvre administrative et pédagogique de votre formation



SALARIÉ D'ENTREPRISE, DEMANDEUR D'EMPLOI,

**Vous en avez rêvé,
il est temps de passer à l'action...
Changez de métier !**

**LE GROUPE FORMATION
vous propose son offre de formation
en reconversion professionnelle**

**POUR TOUTE INFORMATION
SUR LES FORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS !**

**Service Conseil Alternance
04 76 28 26 98
contact.sca@grenoble.cci.fr**

La CCI de Grenoble adhère à EcoFolio pour le recyclage des papiers.
Maquette : service communication, CCI de Grenoble - Février 2022 - Photos : AdobeStock



10 rue Aimé-Pupin
38029 Grenoble cedex 2
imt@grenoble.cci.fr
www.imt-grenoble.fr
T. 04 76 28 26 98



5-7 place Robert Schuman - CS 90297
38016 Grenoble cedex 1
cciformation@grenoble.cci.fr
www.cciformation-grenoble.fr
T. 04 76 28 29 28 - F. 04 76 28 29 78



Siret : 183 830 017 00236 - Code NAF : 8532Z



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
pour les établissements CCI Formation-CFA
IMT-ISCO

SALARIÉ D'ENTREPRISE, DEMANDEUR D'EMPLOI,

Vous en avez rêvé, il est temps de passer à l'action... Changez de métier !



*Crise sanitaire, recherche de sens, envie d'apprendre à nouveau, goût du challenge...
Quelles que soient vos motivations, vous êtes convaincus que votre épanouissement personnel et professionnel passe par un changement de métier...*

Avec CCI Formation et le Campus de l'Alternance, c'est possible !

Nous vous proposons notre offre de formation reconversion professionnelle accessible aux adultes, salariés d'entreprise ou demandeurs d'emploi.

Afin de sécuriser votre projet tant sur le choix de votre formation que sur le plan financier, notre équipe de conseillers formation est à votre écoute pour vous orienter et trouver avec vous votre solution.

L'OFFRE DE FORMATION EN RECONVERSION PROFESSIONNELLE DU GROUPE FORMATION

Chacune de ces formations vous permet de vous qualifier avec un programme adapté dans la durée et le contenu en fonction de votre expérience et vos enseignements.

BÂTIMENT

CAP Menuisier fabricant
CAP Charpentier bois
CAP Peintre applicateur de revêtement
BP Carreleur mosaïste
BP Charpentier bois
BP Menuiserie
BP Peintre applicateur de revêtements
BP Métallier
Titre professionnel Soudeur TIG et électrode enrobée
Titre professionnel Soudeur assembleur industriel
Titre professionnel Peintre en bâtiment
Titre professionnel Menuisier installateur poseur
Titre professionnel Maçon
Titre professionnel Coordinateur BIM du bâtiment
Titre professionnel BIM Modeleur du bâtiment

SECTEUR 3S

CAP Métiers de la coiffure
CAP Fleuriste
BP Préparateur en pharmacie

MÉTIER DE BOUCHE

CAP Charcutier traiteur
CAP Pâtissier
CAP Boulanger
CAP Boucher

RESTAURATION

CAP Commercialisation et services en HCR (hôtel, café, restaurant)
CAP Cuisine
Mention complémentaire Sommellerie
Mention complémentaire Art de la cuisine allégée
Mention complémentaire Cuisinier en dessert de restaurant
Titre professionnel Agent de restauration
Titre professionnel Cuisinier(ère)
Titre professionnel Serveur en restauration

AUTO/MOTO

CAP Maintenance des véhicules, option voitures particulières
CAP Maintenance des véhicules, option motocycles

TERTIAIRE BAC + 3

Responsable de développement commercial
option banque assurance
Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)
Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

COMMENT CONSTRUIRE ET FINANCER VOTRE PROJET ?

Avant de vous lancer dans une reconversion professionnelle, un temps de réflexion, d'accompagnement et de sécurisation de votre projet est souvent nécessaire.

Qui peut vous accompagner dans votre réflexion ? Comment sécuriser le financement de votre formation et votre rémunération ? Comment trouver la bonne formation ? **Autant de questions qui méritent un peu de "décodage" !**

COMMENCEZ PAR FAIRE LE POINT AVEC LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNEL (CEP)

Si vous souhaitez vous lancer dans un projet de reconversion professionnelle, sachez que vous pouvez bénéficier gratuitement d'un dispositif d'accompagnement personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle.

Selon votre situation, rapprochez-vous des organismes habilités à proposer le CEP : Pôle Emploi : demandeurs d'emploi, APEC : Cadres demandeurs d'emploi, Cap Emploi : personnes en situation de handicap, Missions locales : moins de 26 ans, Organismes paritaires : pour les travailleurs indépendants et les salariés.

VOUS ÊTES SALARIÉ D'ENTREPRISE

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Il est possible que selon votre entreprise, un budget de formation soit alloué au projet de reconversion des collaborateurs, soit pour évoluer vers un nouveau métier en interne soit, pour accompagner les départs de l'entreprise.

Contactez le service Ressources humaines de votre entreprise pour connaître les modalités de financement possible.

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Votre CPF vous a peut-être permis selon la durée de votre parcours professionnel et votre temps de travail, de capitaliser 500 € par an plafonné à 5 000 €.

Avec accord de votre entreprise, vous pouvez utiliser ce financement public de formation continue pour financer les frais pédagogiques de votre formation pendant votre temps de travail et maintenir votre salaire.

Créez votre compte et consultez votre solde CPF sur www.moncompteformation.gouv.fr

LE CPF DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Le CPF de transition professionnelle se substitue à l'ancien Congé Individuel de Formation (CIF) et nécessite l'accord de l'employeur.

Il constitue une modalité particulière de mobilisation du CPF, et permet aux salariés souhaitant changer de métier de financer des formations certifiantes visant un projet de reconversion "lourd".

Ce dispositif permet la prise en charge du prix de la formation et le maintien d'une rémunération pendant la durée de l'action de formation.

Pour en savoir plus contactez l'association Transitionspro : www.transitionspro-ara.fr

LE PRO A

La reconversion ou la promotion par alternance PRO A, s'inscrit en complément du plan de développement des compétences de l'entreprise et du CPF. Mis en œuvre à l'initiative du salarié ou de l'entreprise, il peut être mobilisé dans une optique d'évolution, de promotion professionnelle ou de reconversion via une formation en alternance lorsqu'il y a un risque de forte mutation dans l'entreprise et d'obsolescence des compétences.

L'accès à ce financement est prioritairement accessible à des salariés sans qualification sanctionnée par une certification professionnelle.

VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

DIFFÉRENTES AIDES POUR ACCOMPAGNER VOTRE PROJET

Vous êtes en recherche d'emploi, inscrit à Pole Emploi et bénéficiez ou non d'une indemnité ?

Une rémunération de formation peut vous être versée durant la durée de votre formation, votre conseiller vous orientera vers les rémunérations possibles liées à Pôle Emploi et celle du Conseil Régional. Ces aides peuvent être mobilisées selon votre situation personnelle, votre projet professionnel et le financeur de la formation.

Faites le point avec votre conseiller Pôle Emploi qui vous informera des dispositifs adaptés à vos droits ou consultez www.pole-emploi.fr

Dispositifs de rémunération Pôle Emploi et Conseil Régional :

AREF : L'Aide de Retour à l'Emploi Formation s'adresse aux bénéficiaires de l'Aide de Retour à l'Emploi (ARE) qui suivent une formation Pôle Emploi.

L'ASPF : Allocation de Sécurisation Professionnelle Formation.

L'ATIF : Allocation des Travailleurs Indépendants Formation.

ASSF : Allocation de Solidarité Spécifique Formation.

RFPE : La Rémunération des Formations de Pôle Emploi est dédiée aux demandeurs d'emploi qui ne sont pas ou plus éligibles aux aides telles que l'ARE.

RFF : La Rémunération de Fin de Formation concerne les demandeurs d'emploi arrivant en fin de droit durant leur formation pour reconversion. Ce dispositif permet de prolonger la prise en charge de Pôle Emploi jusqu'à la fin de la formation.

RSFP : Rémunération des Stagiaires de la Formation Professionnelle (dispositif du Conseil Régional).

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Il peut être mobilisé durant votre période de recherche d'emploi et vous permet de bénéficier ainsi d'un financement pour vous former dans une perspective de reconversion professionnelle.

Créez votre compte et consultez votre solde CPF sur www.moncompteformation.gouv.fr